

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LES COMMUNES D'OYONNAX ET DE BELLIGNAT

Par arrêté n°464/2021, le Président de Haut Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L 123-18 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat.

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat est soumis à enquête publique

**Du vendredi 05 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture**

### Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

### Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : M. Gérard BLANCHET

### Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête:

- Sur le site internet de Haut Bugey Agglomération: [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr).
- En mairie d'Oyonnax (sur un poste informatique et sous format papier), tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- En mairie de Bellignat (sur un poste informatique et sous format papier) du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies d'Oyonnax et de Bellignat, lors des permanences suivantes :

- **Le vendredi 05 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Oyonnax**
- **Le mercredi 10 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 à la mairie de Bellignat**
- **Le vendredi 19 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Oyonnax**

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairies d'Oyonnax et Bellignat.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2729>.
- Par voie postale, adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Mairie d'Oyonnax 126 rue Anatole France 01100 OYONNAX ou à la Mairie de Bellignat 10 place de l'hôtel de Ville 01100 BELLIGNAT.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-2729@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2729@registre-dematerialise.fr).
- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables en mairies d'Oyonnax et de Bellignat et sur le registre dématérialisé.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies d'Oyonnax et de Bellignat et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de Haut Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

### Informations complémentaires:

Le public sera invité à respecter les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et respect des gestes barrières).

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées en mairies d'Oyonnax et de Bellignat ou à Haut Bugey Agglomération.